

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de la Transition Ecologique
et Solidaire**

Ecole Nationale de l'Aviation Civile

**Décision ENAC/DG n°1719 du 21 mai 2019 portant composition nominative
des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile**

(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur général de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2018-249 du 5 avril 2018 relatif à l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu le décret du 27 novembre 2017 nommant M. Olivier CHANSOU, directeur de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2011 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la Direction Générale de l'Aviation Civile et à l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu le procès-verbal des élections professionnelles organisées au sein de la Direction Générale de l'Aviation Civile en décembre 2018, en vue de la désignation des représentants du personnel pour le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) créé auprès du directeur général de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile :

a) En qualité de représentants de l'administration :

M. Olivier CHANSOU, Président, directeur général de l'ENAC, ou son représentant

M. Gildas LE BRETON, secrétaire général de l'ENAC, ou son représentant

b) En qualité de représentants du personnel :

En qualité de membres titulaires :

M. Jean-Marc CAMPS (FEETS-FO)
M. Jean-Christophe MAZIN (FEETS-FO)
M. Laurent SAILLA (FEETS-FO)
M. Martin ROLLAND (FEETS-FO)
M. Philippe JACQUES (SNPL)
M. Yves BIENVENU (SPAC-CFDT)
M. Dominique DEVOUCOUX (UNSA Aviation Civile)
M. Nicolas BARNIER (USAC-CGT)
M. Eric METRAT (USAC-CGT)

En qualité de membres suppléants :

Mme Magali MILLISCHER (FEETS-FO)
M. Michel RAUBER (FEETS-FO)
M. Jean-Christophe CASTAING (FEETS-FO)
Mme Nathalie MEZZARI (FEETS-FO)
Mme Emmanuelle WOODCOCK (SNCTA)
M. Eric COSTAMAGNO (SPAC-CFDT)
M. Benoît PESIGNE (UNSA Aviation Civile)
Mme Maud ESNAULT (USAC-CGT)
Mme Marie-Laure DEFENOILLERE (USAC-CGT)

Article 2

Cette décision annule et remplace la décision ENAC/DG n°1650 du 11 mars 2019.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Ecole.

Fait à Toulouse, le 21 mai 2019.

Pour le directeur général de l'Ecole Nationale
de l'Aviation Civile et par délégation,
le secrétaire général

Signé : **Gildas LE BRETON**